

19.08.2021 – 08:30 Uhr

La protection du climat peut et doit être socialement acceptable



Luzern (ots) -

Cet été marqué par les catastrophes climatiques montre qu'une politique climatique ferme est plus urgente que jamais. La Suisse doit elle aussi réduire ses émissions de gaz à effet de serre à zéro le plus rapidement possible. Les mesures nécessaires peuvent et doivent être conçues de manière socialement acceptable, comme l'écrit Caritas Suisse dans une nouvelle prise de position. Il est crucial que les ménages à faibles revenus ne ploient pas sous des charges financières plus lourdes en raison des mesures de protection du climat, mais qu'au contraire, ils aient la possibilité d'agir en faveur du climat.

Canicule en Méditerranée, inondations en Allemagne, tempêtes en Suisse : les conséquences catastrophiques du changement climatique se rapprochent de chez nous. Le dernier rapport du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat tire lui aussi la sonnette d'alarme sur l'urgence d'agir pour protéger le climat. Après le rejet de la loi sur le CO₂, la question se pose de savoir comment la Suisse peut devenir neutre en termes de gaz à effet de serre au plus tard en 2050. Dans sa stratégie climatique à long terme, le Conseil fédéral indique que la transition vers le zéro net doit s'effectuer de manière socialement acceptable. Cet objectif a gagné en urgence avec la crise du coronavirus.

Penser ensemble la politique climatique et la politique sociale

La crise du coronavirus a en effet donné une visibilité aux nombreux ménages en Suisse qui vivent dans des conditions financières précaires ou modestes. Quelque 735 000 personnes sont touchées par la pauvreté, sans compter les ménages qui ont à peine de quoi vivre et qui n'ont pratiquement aucune réserve. Si une partie de leurs revenus tombe, même temporairement, ces ménages se retrouvent très vite dans une situation d'urgence. De nombreux salariés à revenus modestes, de petits entrepreneurs et des indépendants à faible chiffre d'affaires ont été confrontés à de graves difficultés l'année dernière. Cette situation déstabilise de nombreuses personnes. Et elle a probablement aussi conduit la classe moyenne inférieure en particulier à rejeter la loi sur le CO₂ par crainte de coûts supplémentaires.

Pour Caritas, c'est clair : il faut penser ensemble la politique climatique et la politique sociale. Nous devons accélérer la transition vers une économie et un mode de vie durables qui préservent les ressources naturelles et bénéficient à toutes et tous.

Deux principes d'une politique climatique socialement acceptable

Caritas estime qu'une politique climatique socialement acceptable doit respecter deux principes : d'une part, les personnes touchées et menacées de pauvreté ne doivent pas être davantage sollicitées financièrement à cause des mesures de protection du climat. D'autre part, les personnes à faibles revenus doivent également avoir la possibilité d'agir activement en faveur du climat. Concrètement, cela signifie qu'il faut augmenter la marge de manoeuvre financière des ménages à faibles revenus en leur offrant un soutien ciblé qui leur permet d'adopter un comportement respectueux du climat. La politique climatique doit aller de pair avec des mesures de politique sociale qui garantissent un niveau suffisamment élevé de sécurité des moyens de subsistance à toutes les personnes vivant en Suisse. Si le minimum vital est garanti, des mesures audacieuses et surtout rapides en matière de politique climatique sont également socialement acceptables.

La prise de position de Caritas sur la politique climatique en Suisse " La protection du climat peut et doit être sociale " est disponible sur www.caritas.ch/prises-de-position.

Contact:

Information aux rédactions :

Pour de plus amples informations, vous pouvez contacter Aline Masé, e-mail : amase@caritas.ch,
téléphone 041 419 23 37.

Medieninhalte



La protection du climat doit être sociale. Cela inclut des transports publics abordables aussi pour les personnes touchées par la pauvreté. / Texte complémentaire par ots et sur www.presseportal.ch/fr/nr/100000088 / L'utilisation de cette image est pour des buts rédactionnels gratuite. Publication sous indication de source: "obs/Caritas Schweiz / Caritas Suisse/Conradin Frei"

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100000088/100875964> abgerufen werden.